

**COMMUNE DE SAINT MARTIN DU FOUILLOUX
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 AOUT 2014

L'an deux mil quatorze, le **vingt huit du mois d'août, à vingt heures**, le Conseil municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **François JAUNAIT, Maire**.

Présents : JAUNAIT François, LEROY Monique, LEBLOND André, HURTH Christian, PIERCHON Valérie, HUMEAU Gaëtan, MARTEL Déborah, MICHEL Angélique, MONTFORT Yvonnick, BUISSON Roseline, CLAIR-JADAULT Violaine, BLANCHARD Rachel, AMIOT Romain

Absents excusés : COLONNA Emmanuelle, HERVIO Dominique, BOUIN Mathieu, LENAY Cyril, ERTZSCHEID Jack, LIEVRE Florence

Pouvoir : Emmanuelle COLONNA donne pouvoir à Monique LEROY ; Dominique HERVIO donne pouvoir à Valérie PIERCHON, Florence LIEVRE donne pouvoir à Angélique MICHEL, Mathieu BOUIN donne pouvoir à Gaëtan HUMEAU, Cyril LENAY donne pouvoir à André LEBLOND, Jack ERTZSCHEID donne pouvoir à Christian HURTH

Secrétaire de séance : André LEBLOND

Convocation du 22 août 2014

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Nombre de conseillers présents : 13

Conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie le 22 août 2014.

Délibération n° 2014-08-01 : Desserte SCI SCAM pour extension réseau basse tension – participation de la commune

Pour : 19

Contre :

Abstention :

Vu la délibération d'adhésion au Syndicat d'Energies,

Vu le détail estimatif des travaux des 3 cellules commerciales pour un montant de 4 033,66 euros,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2014-07-05 portant participation pour voiries et réseaux pour la SCI SCAM d'un montant de 2 098 €,

Le Conseil municipal décide de participer financièrement aux travaux cités ci-dessus par règlement sur présentation des appels de fonds des sommes dues, par le SIEMEL du montant HT de 2 098 €

Nature des travaux : extension basse tension

Travaux SIEMEL	Financement SIEMEL (frais de dossier inclus)	Participation de la commune
Basse tension (extension)	1 935,66 €	2 098 €
Total HT	1 935,66 €	2 098 €

Délibération n° 2014-08-02 : Délégation au Maire pour ester en Justice

Pour : 19

Contre :

Abstention :

M. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au Conseil municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire la faculté d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle.

Délibération n° 2014-08-03 : Amortissement d'un fonds de concours pour la ZA du Pré-Bergère**Monsieur le Maire expose :**

La participation de la commune à l'équilibre financier de la zone d'activités du Pré-Bergère s'élève à 210 000 euros.

En 2013, 2 versements ont été effectués à la SPLA de l'Anjou, pour un montant de 140 000 €.

En 2014, 1 versement a été effectué pour un montant de 70 000 euros.

Monsieur le Maire propose le tableau d'amortissement sur 10 ans suivant :

2015	7 000
2016	7 000
2017	7 000
2018	7 000
2019	7 000
2020	7 000
2021	7 000
2022	7 000
2023	7 000
2024	7 000
	70 000,00

Cette somme sera imputée chaque année en dépenses de fonctionnement à l'article 6811-042 et en recettes d'investissement au compte 2804132-040.

Le Conseil municipal approuve.

Délibération n° 2014-08-04 : Rapport annuel 2013 Eau et assainissement Angers Loire Métropole

Pour : 19

Contre :

Abstention :

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'Angers Loire Métropole a établi son rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité des services eau potable et assainissement eaux usées.

Ce rapport a été approuvé en Conseil de communauté.

Quelques chiffres sur l'ensemble de l'agglomération :

- 18 millions de m³ d'eau potable produits en 2013
- Pour une consommation annuelle de 120 m³ d'eau, le prix estimé est de 3,19 € TTC par m³ (assainissement compris).

Le rapport complet est consultable en mairie ou sur le site d'Angers Loire Métropole.

Le Conseil municipal, après avoir entendu les commentaires sur ce rapport, l'approuve.

Pour extrait certifié conforme, affiché le 29 août 2014.

François JAUNAIT, Maire